

ARRETE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'HERAULT

ARRETE N° 2023-A-106 PORTANT REINSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE DU CONCOURS DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE, SPECIALITE ARTS PLASTIQUES – SESSION 2019.

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ;

VU le décret n° 2020-437 du 16 avril 2020 modifié pris pour l'application des articles 5 et 6 de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

VU l'arrêté n°2018-A-060 portant ouverture du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 17 juillet 2018 ;

VU l'arrêté n°2019-A-047 fixant les listes d'admissibilité du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques du 9 juillet 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-071 fixant la liste d'admission du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 29 octobre 2019 ;

VU l'arrêté n°2019-A-072 fixant la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 04 novembre 2019 ;

VU l'arrêté 2021-A-071 portant suspension d'inscription sur la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 27/05/2021 ;

VU l'arrêté 2023-A-004 portant réinscription sur la liste d'aptitude du concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques en date du 12/01/2023 ;

CONSIDERANT les demandes des intéressés ayant fait part de leur intention d'être maintenus pour une année supplémentaire sur liste d'aptitude ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité arts plastiques, session 2019 est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste comprend **30 lauréats**.

Article 2 :

La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **13 janvier 2024**.

Article 3 :

Chaque lauréat est informé individuellement de sa réinscription sur liste d'aptitude.

Article 4 :

La directrice du CDG 34 est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à monsieur le Préfet de l'Hérault.

Le président :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 04.01/2024 et de sa publication le 04.01/2024.
A Montpellier, le 04.01/2024.



Philippe VIDAL

Fait à Montpellier, le 22/12/2023

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL